

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	140 (1989)
Heft:	7
Artikel:	De la forêt aux arbres et aux parcs ou le forestier en ville
Autor:	Beer, Roger
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-764249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la forêt aux arbres et aux parcs ou le forestier en ville

Par *Roger Beer*

Oxf.: 272; 273: (494.42)

(Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève [SEVE], CH-1211 Genève 2)

1. Introduction

Genève sans parcs, ce serait un peu la Suisse sans Cervin. Même si la cité du bout du lac n'est pas devenue célèbre uniquement par son côté verdoyant, la splendeur et la beauté de ses parcs a certainement contribué à sa renommée internationale.

L'esprit de Genève, celui qui souffle sur les accords de paix, sur les discussions politiques de l'ONU ou sur les tractations économiques du GATT, s'en inspire vraisemblablement. L'effet de la prospérité et de la stabilité politique n'est-il pas accentué par un environnement «naturel» favorable?

Et à Genève, les parcs constituent de façon indéniable l'essentiel de cette ambiance urbaine positive. Un cinquième de la surface municipale, soit près de 300 hectares, est couvert d'espaces verts. Quelque 60 hectares de massifs forestiers, constitués essentiellement de chênaies à charmes, viennent encore enrichir ce patrimoine vert. Avec plus de 40 000 arbres, dont les deux tiers sont des feuillus, la ville de Calvin est richement arborisée.

2. Le forestier en ville

Jusqu'à présent, le corps forestier a plutôt dénigré la gestion de parcs, ce genre de «résidu arborisé urbain». Et pourtant, qui d'autre mieux qu'un forestier peut imaginer et comprendre l'évolution d'une population d'arbres sur près d'un siècle? L'habitude de la planification à longue échéance désigne précisément le forestier pour ce genre de travail.

La formation forestière de votre serviteur, mais encore davantage son intérêt prononcé pour les arbres, l'ont incité à se consacrer à cette végétation urbaine. En plus des principes fondamentaux de l'horticulture, la gestion des parcs de la ville nécessite surtout l'adaptation des théories sylvicoles à une ges-

tion d'arbres isolés groupés. Conçus par l'homme, ces anciens jardins et leurs plantations se composent aujourd'hui d'une flore indigène et horticole très variée. Les parcs de Genève représentent ainsi un bel exemple de nature en ville.

Tous les problèmes que la forêt rencontre face aux multiples pressions de la civilisation sont amplifiés dans les parcs. Une trop grande fréquentation dénature, au sens propre du terme, les espaces verts. La densité du piétinement compacte les sols et abîme les sous-bois, notamment en appauvrissant la diversité des espèces. Les bosquets se dénudent. L'important réseau des cheminements, bien qu'il diminue virtuellement la surface des parcs, permet de canaliser les foules en épargnant pelouses, sous-bois et massifs fleuris. Ne parlons pas de l'inénarrable ami de l'*Homo urbanus*, le chien! Même si leur nombre élevé pose quelques problèmes, les inconvénients liés aux ébats canins sont davantage imputables à leurs maîtres, peu enclins à respecter les droits des autres. Pourtant, malgré leur présence, les parcs hébergent toujours une faune surprenante. Outre des chauves-souris et des chouettes, quelques putois et fouines ont fait des apparitions remarquées ces dernières années.

Le vandalisme reste sans doute une conséquence des grandes agglomérations urbaines. Genève n'est pas épargnée. Dans les parcs, ces déprédatations demeurent discrètes et occasionnelles. En une année, tous ces dégâts n'excèdent pas 1 % du budget annuel du service; ce dernier se monte à 20 millions de francs pour 1989.

L'homme et la nature sont indissociables. Ils s'adaptent et s'influencent réciprocement. La nature en ville, à l'exemple des parcs genevois, illustre de façon à peine caricaturale les innombrables problèmes que la forêt rencontrera dans notre civilisation occidentale plutôt opulente et de plus en plus tournée vers les loisirs. La «tertiarisation» entraîne une utilisation accrue de la nature.

La forêt récréative à vocation sociale remplacera les peuplements uniquement destinés à la production ligneuse. La fonction de ces massifs forestiers dépendra de leur proximité et de leur accessibilité. Juxtaposé aux problèmes économiques, le rôle de production, essentiel pour toute forêt gérée, s'atténuerait et ces massifs forestiers se reconvertisraient aux loisirs et à la détente.

Du point de vue strict de la protection de la nature, cette vision citadine peut paraître pessimiste. Pourtant, les forêts du canton de Genève n'illustrent-elles pas déjà cette évolution? La desserte, la surveillance et les principes sylvicoles appliqués ne sont-ils pas déjà adaptés à la forte fréquentation humaine de la forêt genevoise?

Chaque densité d'habitants entraîne sa propre végétation, sa propre «nature». De la forêt vierge à l'arbre situé sur une place en ville, en passant par la forêt gérée selon le principe sacro-saint du rendement soutenu jusqu'aux grands parcs urbains où la nature est domestiquée, la végétation s'adapte aux conditions que lui laissent l'homme et sa civilisation. Plus ces dernières seront précaires, plus l'homme devra intensifier les soins et l'entretien de cette végéta-

tion. En ville de Genève, plus de 2000 bacs plantés illustrent cette envie frénétique du citadin de voir réapparaître de la verdure en pleine ville. Cette végétation artificielle nécessite fumures et arrosages réguliers, donc un entretien intensif et soutenu. C'est là le coût de l'environnement en milieu urbain. N'est-ce pas aussi le prix que l'homme devra payer pour conserver son environnement?

Il semble raisonnable d'admettre que la végétation survivant en ville de Genève puisse illustrer une évolution possible de notre société occidentale! L'état d'esprit de la population pour cette nature domestiquée est primordial. La prédisposition des hommes pour les arbres et la végétation est ancrée dans la mythologie et la tradition. Le respect de l'arbre est très ancien: tour à tour dieu et refuge, l'arbre n'a-t-il pas nourri les premiers hommes avant d'être vénétré par les Grecs, les Romains et les Gaulois? A Genève, nous en retrouvons même une trace tangible. Aujourd'hui encore, les parcs genevois sont «placés sous la sauvegarde des citoyens». Cette belle formule date de la révolution radicale de 1846, qui marque la naissance de la Genève moderne.

Tandis que la forêt européenne tend à se modifier face à cette pression publique, les parcs, initialement voués à la détente, ont aussi évolué. Leur vocation s'est élargie; avec un clin d'œil aux forestiers, ils remplissent actuellement de multiples autres fonctions (*Reduron*, 1989). L'énumération de ces différentes facettes des parcs renforcera encore l'analogie avec la forêt.

La fonction sociale qui voit les parcs à la détente dispute la primauté à leur fonction esthétique liée à la beauté de la végétation. La fonction culturelle rayonne par le passé botanique et horticole des parcs et des hommes liés par leur histoire. Les fonctions pédagogiques (enseignement, vulgarisation), biologiques (réserves, intérêt scientifique) et climatiques (améliorations dues à la végétation), bien qu'êtants moins populaires que les précédentes, représentent un intérêt tout aussi évident pour l'environnement. Enfin, la fonction génétique des espaces verts urbains est moins remarquée; pourtant il est évident que les multiples espèces et variétés qui croissent en ville constituent un potentiel de reproduction très important pour la réintroduction future de cultivars oubliés ou de sélections locales appropriées.

A l'image des arbres, ces parcs illustrent l'attention des hommes pour leur environnement. Ils cristallisent cette nature qui nous échappe de plus en plus et dont la dégradation devient inquiétante. C'est pourquoi, les soins voués à ce patrimoine reflètent assez fidèlement l'intérêt réel des autorités pour la conservation de la qualité du milieu urbain.

3. Aperçu historique

L'histoire des parcs de Genève explique leur vocation horticole et paysagère. Sous l'influence des mouvements intellectuels et humanistes du 18ème siècle,

les jardins expriment toujours une quête divine vers une parcelle du paradis. Du reste, de tout temps l'homme a cherché à créer des jardins à l'image des dieux en domptant la nature.

Au carrefour des cultures française, italienne ou anglaise, les jardins genevois réussissent une synthèse agréable où pelouses et bosquets alternent, où les anciennes maisons de maître devenues musées ou sièges d'organismes internationaux, s'imposent devant des perspectives paysagères appropriées. L'émerveillement, le respect ou la mélancolie qu'inspirent ces parcs aujourd'hui, ne sont sûrement pas le fruit du hasard!

A Genève, la constitution des parcs est une succession de dons et d'achats (*Beer et al.*, 1988). De plus, ces parcs constituent réellement une page d'histoire genevoise tant ils sont associés aux personnalités et savants de cette cité.

Alors que les pouvoirs publics achetaient quelques parcelles, de nombreux et généreux mécènes ont offert à la ville ses plus beaux parcs. Citons par exemple Revilliod qui offre l'Ariana en 1894, Plantamour qui cède Mon Repos en 1899 ou encore Bertrand qui lègue son parc en 1935! Près d'un siècle plus tard, ces trois parcs couvrent une vingtaine d'hectares préservés à l'intérieur d'un site fortement urbanisé. William Favre a offert plus de 20 hectares à la ville en léguant le parc de la Grange. La commune des Eaux-Vives au contraire a dû racheter la parcelle voisine, le futur parc des Eaux-Vives. A l'époque, en 1913, cette commune engagera pour acquérir ce parc, et malgré une souscription publique, une somme qui représente plusieurs fois son budget annuel. De quelle prévoyance ont alors fait preuve les autorités communales! Soustraire une parcelle campagnarde à l'urbanisation croissante d'une grande ville pour qu'un siècle plus tard cette même cité dispose d'un magnifique parc en son centre, voilà une action politique de longue haleine qui mérite d'être soulignée pour sa clairvoyance! A Genève, l'aménagement du territoire entrait déjà en vigueur au début du siècle.

Le dernier parc acquis par la ville de Genève se situe aux confins du territoire communal. D'une superficie de 12 hectares, le parc de l'Impératrice a été acheté en 1983 pour une somme de 12 millions de francs. Auparavant, la municipalité avait acheté des surfaces destinées à la construction d'immeubles, au prix coûtant de plus de 2000,— F le m². Après une période de jachère «organisée» et suite à une succession de non-décisions administratives et politiques, ces terrains ont retrouvé, sur la pression de la population, une vocation d'espace vert. Le Conseil municipal, puis le Grand Conseil, ont entériné officiellement cette décision de changement d'affectation en 1988. Le parc des Acacias et celui de Gourgas constituent d'excellents exemples de cette volonté populaire et traditionnelle pour la préservation des parcs et donc de la qualité de l'environnement urbain.

4. Gestion des parcs

En ville de Genève, c'est au service des espaces verts et de l'environnement, le SEVE, que revient l'honneur d'assurer la gestion des parcs municipaux (Beer, 1987). Suite à de nouvelles compétences en matière de protection de l'environnement, ce service a été récemment rebaptisé. Avec ses 200 collaborateurs, le service des espaces verts et de l'environnement, l'ancien service des parcs et promenades, assure la gestion, la régénération et l'entretien de cette verdure municipale.

Il se charge également de l'ornementation florale de Genève, en produisant dans ses propres établissements horticoles la majorité des quelque 500 000 plantes, fleurs et arbres nécessaires à la décoration permanente, annuelle ou saisonnière, de la cité genevoise. En plus de cette vocation horticole traditionnelle, le SEVE gère quelques massifs boisés en appliquant les principes de la foresterie urbaine.

Le SEVE est l'un des plus anciens services de l'administration municipale. En 1988, il a célébré le 125ème anniversaire de sa création. C'est en 1863 déjà que le Conseil administratif a nommé le premier responsable des parcs et jardins de la ville, créant ainsi l'embryon de ce qui allait devenir le SEVE.

Jusqu'à ces dernières années, la composition horticole des parcs a dicté un entretien «jardinier», calqué sur des plans souvent hérités de leur création. Depuis, le travail du SEVE a été sérieusement mécanisé. Les tondeuses, souffleuses, débroussailleuses, tronçonneuses, déchiqueteuses et autres engins horticoles motorisés ont permis de rationaliser une majorité des travaux manuels et fastidieux.

Actuellement, les citadins montrent une sensibilité très marquée envers le bruit, surtout dans les parcs. La motorisation de l'activité des jardiniers est décriée de façon virulente. Alors que la surface globale à entretenir augmente, notamment en se parcellisant davantage, ces diverses machines permettent de réagir à la réduction de l'horaire hebdomadaire (40 heures) et au blocage de l'effectif du personnel.

Dans certains parcs, les traditionnelles pelouses feront à nouveau place aux anciens prés de fauche. La diminution de la fréquence des tontes s'opposera évidemment au piétinement de ces prés par les citadins. Alors que les pelouses ont été ouvertes au public en 1979! La politique de la fumure est également corrigée afin de limiter sérieusement l'utilisation d'engrais chimiques peu différenciés.

Les véhicules électriques ont fait une apparition remarquée dans les parcs: silencieux, discrets, économiques et très pratiques, ils sont devenus en quelques années les instruments de travail indispensables des jardiniers. Leur implantation et leur extension (fourgons, camionnettes) sont envisagées. Le

réseau d'arrosage mérite également une rénovation et une extension. Sous le climat genevois, la consommation d'eau nécessaire à la conservation de la végétation en ville atteint pour une année près de 700 litres par m². Elle contrebalance l'assèchement du sous-sol des villes, suite aux drainages excessifs. Cette quantité illustre une autre facette du prix de la «nature» en milieu urbain.

5. L'arbre en ville

La transformation la plus spectaculaire provient assurément de la gestion des arbres. En collaboration avec l'université et les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, le SEVE a élaboré un vaste programme informatisé destiné au recensement du patrimoine arborisé. La quantité d'information récoltée et traitée par ordinateur fournit la base essentielle d'une gestion précise et moderne des arbres de la ville de Genève.

La richesse dendrologique de Genève est exemplaire. Le choix des essences est très étendu: les espaces verts de la cité de Calvin hébergent plus de 350 espèces et variétés. On comprendra mieux encore la portée de cette diversité, si l'on se rappelle que l'arborisation naturelle de la Suisse se limite à une cinquantaine d'espèces. Genève doit cette variété extraordinaire à une ancienne tradition botanique, associée aux carrières scientifiques de célèbres botanistes genevois.

Alors que de Candolle créait le Jardin botanique de Genève, Boissier découvrait l'*Abies pinsapo* en Espagne et de Saussure encourageait les plantations exotiques dans son jardin, en y important le premier Catalpa. Leur exemple a été largement suivi et il justifie aujourd'hui cet engouement pour la régénération des arbres de la Ville.

La systématique de cet inventaire informatisé a déjà été commentée dans de précédentes publications (Beer, 1985; Beer, 1987bis; Beer, 1988) et nous renvoyons le lecteur à ces différents articles. Il est par contre intéressant de comparer les résultats obtenus pour les arbres recensés dans six parcs de la rive droite (Mon Repos, Moynier, Perle du Lac, Barton, William Rappard et les Crochettes). Après l'état de santé des végétaux situés dans les parcs de La Grange et des Eaux-Vives (rive gauche), nous connaissons maintenant l'état des végétaux recensés au cours des étés 1987 et 1988 dans certains parcs de la rive droite. Le tableau récapitulatif (*tableau 1*) permet de comparer ces résultats. Ils n'englobent pas l'ensemble des arbres de la ville. Ces échantillons représentatifs par leur nombre donnent tout de même d'excellentes valeurs indicatives.

Tableau 1. Etat sanitaire des arbres.

Catégorie	Description sommaire	% d'arbres Rive gauche (1985)	% d'arbres Rive droite (1987)
TB	Arbres sains, frondaison vigoureuse, absence de blessures	28 %	20 %
B	Arbres sains, vitalité toutefois légèrement déficiente	56 %	61 %
AB	Arbres malades, feuillage clairsemé, blessures apparentes et traces de pourriture	14 %	16 %
M	Arbres dépérissants, couronne rachitique, mort imminente	2 %	3 %

D'une manière générale, ces résultats dénotent une relative stabilité de l'état sanitaire des arbres de la ville de Genève. Alors qu'en 1985, les parcs de La Grange et des Eaux-Vives (30 ha et plus de 4000 arbres) révélaient 84 % d'arbres sains (TB et B) et 16 % de sujets représentant des signes de dépérissement avancé (AB et M), l'échantillon des parcs de la rive droite (23 ha et près de 2400 arbres) présentent 81 % d'arbres sains contre 19 % de végétaux dépérissants.

Il est intéressant de juxtaposer ces chiffres avec la répartition des classes d'âge (*tableau 2*) ainsi que l'espérance de vie des arbres (*tableau 3*).

Tableau 2. Répartition des classes d'âge.

Classe d'âge	Circonférence à 1 m	% d'arbres Rive gauche (1985)	% d'arbres Rive droite (1987)
I	< 47 cm — Très jeunes arbres	37 %	34 %
II	48—95 cm — Jeunes arbres	26 %	25 %
III	96—160 cm — Arbres d'âge moyen	19 %	19 %
IV	> 160 cm — Vieux arbres	18 %	22 %

Tableau 3. Espérance de vie des arbres.

Année	Rive gauche (1985)	Rive droite (1987)
Entre 1990 et 2010	49 %	40 %
Entre 2010 et 2040	42 %	42 %
Au delà de 2040	9 %	18 %

Malgré les différences qui apparaissent ça et là, la tendance générale reste identique. La santé globale des végétaux est satisfaisante.

Si l'on observe la répartition des classes d'âge, la variation qualitative entre les deux pourrait provenir d'une plus grande proportion de vieux végétaux sur

la rive droite: 41 % des arbres se retrouvent dans les classes III et IV contre 37 % dans les parcs de la rive gauche. Cette appréciation doit pourtant être atténuée par l'espérance de vie. Estimée de façon subjective, cette mesure confirme des tendances. Alors que près de la moitié du patrimoine arborescent devrait être renouvelé d'ici 2010 sur la rive gauche, seuls 40 % des arbres auront été remplacés dans les parcs de la rive droite dans le même laps de temps. Toujours à l'image de notre échantillon.

Le sous-bois naturel particulièrement dense du parc de La Grange (rive gauche) doit nous rappeler que les 37 % de jeunes arbres (classe I) représentent une régénération potentielle plus faible (arbres surcimés) que les 34 % correspondants de la rive droite. Les 18 % d'arbres à ne remplacer qu'au-delà de l'an 2040 dans les parcs de la rive droite confirment cette constatation. De même, sur la rive gauche, les 9 % d'arbres dont l'espérance de vie dépasse 2040 illustrent le faible crédit accordé à ces nombreux jeunes végétaux.

Les arbres de la rive droite semblent moins vieux, leur santé générale est légèrement moins bonne, mais la régénération de ces parcs paraît mieux amorcée. La remarque des précédentes publications garde toute son actualité: malgré un léger faiblissement de leur santé, les arbres des parcs de la ville de Genève se trouvent dans une situation sanitaire tout à fait acceptable. La proportion de sujets âgés est toutefois légèrement trop élevée. Le *tableau 4* récapitule les résultats pour tous les arbres recensés.

Tableau 4. Récapitulation générale (Rives gauche et droite).

Santé	% d'arbres	Age	% d'arbres	Espérance de vie	% d'arbres
TB	25 %	I	36 %	1990 – 2010	46 %
B	58 %	II	26 %		
AB	16 %	III	19 %	2010 – 2040	42 %
M	1 %	IV	19 %	au delà de 2040	12 %

Même s'il s'avère qu'une aggravation de la situation a eu lieu entre l'inventaire des deux rives — dont l'origine resterait difficile à prouver —, cette progression, en passant de 16 % à 19 % d'arbres malades, n'atteint jamais l'ampleur des résultats donnés par Sanasilva pour la forêt suisse: 36 % d'arbres déperissants en 1985, 50 % en 1986 et 60 % en 1987!

La politique de régénération initiée en ville de Genève dès 1982 — 300 nouvelles plantations annuelles pour 150 abattages — se justifie parfaitement. Pourtant, aujourd'hui, il est difficile de trouver les végétaux nécessaires en quantité et en qualité suffisantes. Afin de répondre à l'importante «consommation» d'arbres prévisible ces prochaines années, la ville de Genève a pris les devants. Pour assurer son programme de régénération, il lui faudra des arbres de dimensions respectables, en choix d'espèces adaptées aux conditions urbaines et en lots homogènes.

Allez trouver aujourd’hui 150 tilleuls pour remplacer un alignement de platanes! Avec le chancre coloré méridional qui remonte la vallée du Rhône, cet exemple est réaliste. Couronnés et formés de façon identique et d'une grandeur appréciable, ces végétaux devront en plus avoir tous été entretenus de la même manière en pépinière. En 1989, ce genre de souhait est impossible à satisfaire.

C'est pourquoi, le SEVE a élaboré un système de contrat de culture, financé par des crédits extraordinaires accordés par le Conseil municipal. A l'achat d'une série de végétaux chez un pépiniériste privé, la ville paye un premier acompte. Au fur et à mesure de la croissance des plantes, des acomptes successifs seront versés au pépiniériste jusqu'à la conclusion du contrat, c'est-à-dire lors de la plantation définitive des arbres, cinq, dix ou quinze ans plus tard.

Cette méthode donne l'assurance à la ville de Genève d'obtenir des plantes de première qualité et d'un choix d'espèces judicieux. Quant au pépiniériste, il est certain d'écouler des grosses plantes difficiles à vendre en marché libre, vu leur prix très élevé. Le choix d'espèces et de variétés sous contrat est vaste: outre les classiques variétés de platanes, tilleuls, marronniers et chênes, on y trouve encore des noisetiers de Byzance (*Corylus colurna*), des copalmes (*Liquidambar styraciflua*), des tulipiers (*Liriodendron tulipifera*), des féviers (*Gleditsia triacanthos*), des mûriers (*Morus bombycina*), des aulnes d'Italie (*Alnus cordata*), des micocouliers (*Celtis*), etc.

Actuellement, la ville de Genève possède près de 2000 plantes sous contrat, pour un montant de 1,4 million de francs. Relevons que la valeur de ces plantes ornementales n'est pas comparable à la valeur forestière d'un arbre. Un arbre, au sens noble et complet du terme, vaut beaucoup plus qu'un simple tronc ligneux, fût-il de la meilleure qualité. Toujours selon le recensement informatisé, la valeur moyenne de chaque arbre inventorié, calculée d'après les normes spécifiques de l'Union Suisse des Parcs et Promenades (USSP, 1974), dépasse les 6000,— F.

Dans le parc Barton, qui héberge un superbe massif de séquoias géants, les arbres atteignent en moyenne 8000,— F. Le parc de la Perle du Lac comporte des espèces moins extraordinaires et plus jeunes. Leur valeur moyenne se situe au-dessous des 5000,— F. Avec une simple conversion, ces montants permettent d'attribuer une valeur financière aux parcs municipaux en partant de la valeur des essences ornementales. La valeur financière de l'arborisation des parcs dépasserait 260 millions de francs, c'est-à-dire plus de la moitié du budget annuel de la ville de Genève!

6. Conclusion

Malgré leur aspect anecdotique, ces derniers chiffres résument et illustrent parfaitement la valeur que prend en ville la nature à l'image des espaces verts. Leur présence et leur nécessité sont directement perceptibles par les citadins.

Cette imbrication accentue encore le crédit accordé à cet environnement urbain. Ces montants articulés pour des végétaux citadins donnent aussi une idée du sacrifice, entre autres financier, que représentera la conservation de notre planète dans les années à venir.

Alors que la Suisse, à écouter certains observateurs, serait un bon exemple pour l'Europe de 1992, ces quelques lignes ont la prétention d'insinuer que la végétation urbaine illustre d'une certaine manière la situation de la forêt dans le monde occidental de demain. Il faut toutefois espérer que toute la nature ne sera pas domestiquée comme celle des villes. L'équilibre de notre monde ne peut se passer de nature sauvage. Et les hommes devront se donner les moyens, voire les règles sévères de leur survie. La conservation d'une couverture forestière digne de ce nom est à ce prix.

C'est pourquoi, il ne sera pas inutile pour un forestier, surtout à l'avenir, de suivre l'évolution de la gestion des espaces verts urbains. Pour une fois, la forêt ne doit pas cacher l'arbre! C'est en sortant du bois que le forestier trouvera certaines réponses aux multiples questions qui vont se poser à lui et à ses collègues.

Zusammenfassung

Vom Wald zu den Bäumen und Parks oder der Förster in der Stadt

Ein Fünftel der Stadtfläche ist mit Parkanlagen bedeckt. Genf ist also eine grüne Stadt. Die Bewirtschaftung dieses prächtigen Grünbestandes obliegt dem Amt für Grünanlagen und Umwelt, die ehemalige Stadtgärtnerei.

Am Beispiel der in der Stadt liegenden Grünanlagen werden die Probleme der Stadtvegetation aus der Sicht des Försters angeschnitten. Die Ähnlichkeit zwischen dem Stand dieser «Natur» und der Zukunft des Waldes in einer zivilisierten Umwelt wird angedeutet.

Zuletzt gibt die EDV-Inventarisierung der Stadtbäume über den Zustand dieses Baumbestandes Auskunft. Obschon sie ein wenig überaltert erscheinen, finden sich 83 % der aufgenommenen Bäume in einem befriedigenden Gesundheitszustand.

Bibliographie

- Beer, R. (1985): La gestion du patrimoine arboré à l'aide de l'informatique: l'exemple de Genève. *Journal forestier suisse*, 136 (12): 1013–1021.
- Beer, R. (1987): Le rôle d'un service municipal chargé de la gestion des espaces verts d'une ville. *Revue horticole suisse*, 60 (4): 98–105.
- Beer, R. (1987bis): Les arbres en ville de Genève: un exemple de gestion informatisée. In: compte rendu du colloque «l'arbre en ville». Boissiera, 38: 98–103.
- Beer, R. (1988): Un couple branché, efficace et nécessaire à Genève: l'arbre et l'ordinateur. *Revue horticole suisse*, 61 (10): 275–279.
- Beer, R. et al. (1988): Les parcs de Genève: 125 ans d'histoire. Ed. Ville de Genève. 128 p.
- Reduron, J.-P. (1989): Les 7 patrimoines de l'espace vert urbain. Compte rendu «Parasitus 86», à paraître.
- USSP (1974): Normes pour le calcul de la valeur des arbres d'ornement. Ed. Union Suisse des parcs et Promenades. Berne. 10 p.